

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 MARS 2017**

GD/CJ n° 2017/ 01

Objet de la délibération :

Compte de gestion 2016 –  
VILLE du  
receveur municipal :  
Approbation

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :  
07/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL

**Absent Excusé :**

Jean-Paul MARCHAND, pouvoir B. BONVIN

**Absents :**

Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** la présentation du compte administratif 2016 Ville,  
**CONSIDERANT** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Sur proposition de Madame D. BOMMER Adjointe aux finances,  
Après en avoir délibéré,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 Ville en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE**, à l'unanimité des membres présents,

Que le compte de gestion Ville dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Epernon, le 13 mars 2017

Le Maire,  
F. RAMOND




Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
et publié le  
028-212801401-20170313-D2017-03\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2017  
Publication : 20/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation